



GRAND PRIX
de
L'AGE D'OR

PETER
auto



Rencontre en Bourgogne Club Maserati France 7-9 JUIN 2019



GRAND PRIX
de
L'AGE D'OR

GRAND PRIX DE L'AGE D'OR

Balade Oenologique - Visite du Clos de VOUGEOT



Ballade Œnologique & Sport Auto SORTIE REGIONALE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ



Référence du calendrier des meetings historiques, le **Grand Prix de l'Age d'Or** vit sa 55^{ème} édition en juin prochain, la 15^{ème} sur le célèbre circuit de Dijon-Prenois.

En piste pour 2019, sont de nouveau attendus près de 300 bolides qui retraceront l'histoire du sport automobile. Dans le paddock libre d'accès, le public peut profiter de la proximité offerte avec les pilotes et leurs machines, mais également des marchands proposant miniatures, ouvrages, accessoires et souvenir.

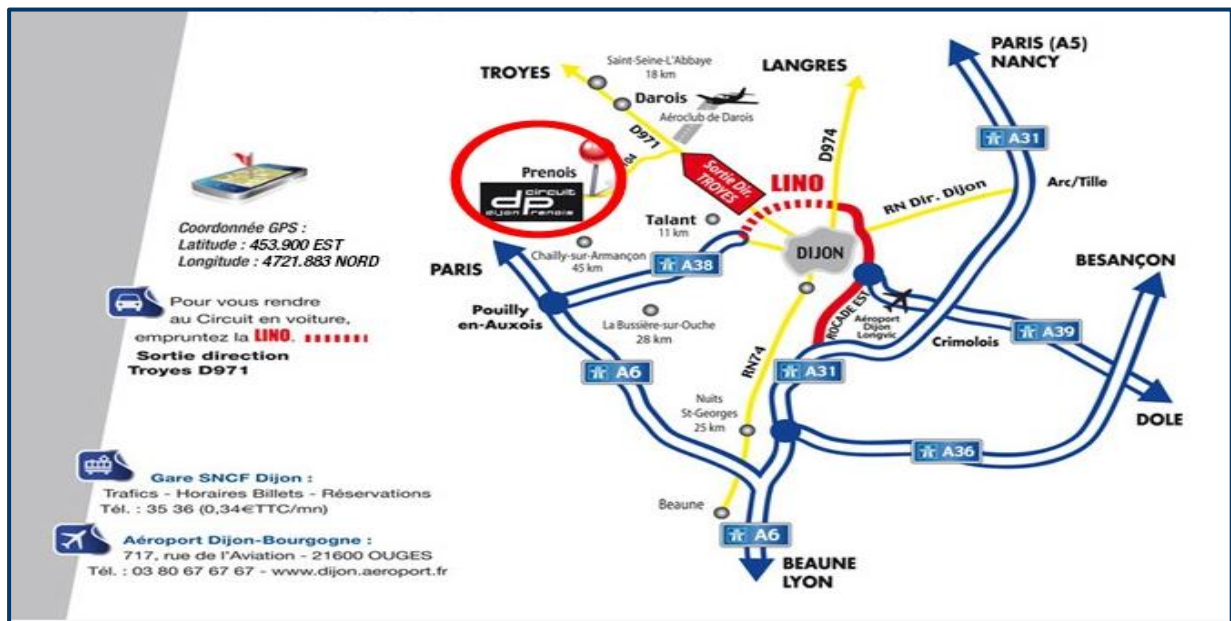
Inauguré en 1972, le Circuit Dijon-Prenois a été le cadre de nombreux événements qui font partie de l'histoire du Sport Automobile, que ce soit la première victoire de Renault en Formule 1 – éclipsée par une lutte inoubliable pour la deuxième place entre Arnoux et Villeneuve – ou celle d'un certain Alain Prost, deux ans plus tard. Long de 3,801 km, il affiche un profil vallonné avec des virages aveugles et des cuvettes particulièrement prisées des pilotes.

Cette sortie vous permettra également de compléter votre culture œnologique par la visite du **Clos de Vougeot** et un dîner au restaurant **Dr Wine**.

Le château du clos de Vougeot ou château du clos Vougeot est un château des XII^{ème} siècle et XVI^{ème} siècle, de style art cistercien et Renaissance, du vignoble de Bourgogne, au milieu du prestigieux Clos-Vougeot à Vougeot,

Dr Wine en quelques mots :

- Un univers créé par un groupe d'amis désirant partager leur passion commune pour le vin et la gastronomie
- Un restaurant à vins et une boutique au cœur du centre historique de la Bourgogne



Programme du Vendredi 7 juin :

- A partir de 8h00 Accès libre au circuit Dijon Prenois
- 18h00 Accueil & Session Karting
- 20h30 Transfert Hôtel Vertigo****
- 21h00 Buffet Dinatoire Dégustation



Programme du Samedi 8 juin :

- 8h30 Petit déjeuner
- 9h30 Départ de la Ballade Œnologique
- 10h30 Visite du Clos de Vougeot
- 12h00 Déjeuner Dégustation
- 14h00 Reprise de la ballade
- 16h00 Coupes de l'Age d'Or Circuit Dijon-Prenois
- 20h00 Cocktail à l'Hôtel Vertigo****
- 21h00 Dîner au restaurant Dr Wine



Programme du Dimanche 9 juin :

- 9h00 Petit déjeuner
- 10h00 Départ pour le Circuit
- 12h30 Déjeuner Pique-Nique - Espace Club Circuit Dijon-Prenois
- 14h30 Session de roulage (optionnelle)

Après-Midi et Départ libres





Club Maserati France

105/107 Rue Aristide Briand 92300 Levallois Perret



Fiche d'inscription à renvoyer avant le **15 avril 2019**

Mr Jean-François BRIN – 13 Rue Lamartine - 21000 DIJON

ou par email : jf@brin.cc - Tél. 06 80 36 44 69

EQUIPAGE	PILOTE		CO PILOTE	
NOM				
PRENOM				
ADRESSE				
	CODE POSTAL	VILLE		
TELEPHONE Port.	Email			
Voiture :	Année :			

PARTICIPATION / EQUIPAGE				
OPTION CHAMBRE <small>Cochez la case utile</small>		OPTION TARIF <small>Cochez la case utile</small>		
Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES CHAMBRE 2 LITS TWIN <input type="checkbox"/> CHAMBRE 1 LIT DOUBLE <input type="checkbox"/>		1 voiture 1 pilote 1 copilote	<input type="checkbox"/> 840 € Membre CMF <input type="checkbox"/> 970 € Non Membre	
Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE <input type="checkbox"/>		1 voiture 1 pilote	<input type="checkbox"/> 595 € Membre CMF <input type="checkbox"/> 725 € Non Membre	
OPTION : Participation cession roulage Circuit Dimanche 9 juin : <input type="checkbox"/>		70 €		
JOINDRE UN ACOMPTE DE 400 € À LA RESERVATION (*) Solde à régler au plus tard le 15 avril 2019				
<input type="radio"/> VIREMENT BANCAIRE : (Précisez : GP AGEDOR 2019)				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Titulaire : CLUB MASERATI FRANCE 105 RUE ARISTIDE BRIAND 92300 LEVALLOIS PERRET		Domiciliation : AUVERS SUR OISE Banque Guichet N° compte Clé RIB 30003 01659 00037262041 65 IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165 SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP		
<input type="radio"/> REGLEMENT PAR CB : Lien Site E-Cotiz-Club Maserati				
<input type="radio"/> CHEQUE : (Ordre Club Maserati France) A joindre à cette fiche: (*) En cas d'annulation après le 15 avril 2019, le remboursement sera partiel				



REGLEMENT

DEFINITION : Le Club Maserati France organise du **Vendredi 7 juin au Dimanche 9 juin 2019** un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « **Maserati en Bourgogne – Grand Prix de l'Age d'Or 2019** ».

VEHICULES ADMIS : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati ».

ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer à « **Maserati en Bourgogne – Grand Prix de l'Age d'Or 2019** » doit adresser la **FICHE D'INSCRIPTION**, **avant le 15 avril 2019**. Le dossier doit comprendre obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage d'une ou deux personnes sont fixés dans un document annexe.

Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de la manifestation à laquelle il est inscrit.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement. Pour être admis au départ des randonnées touristiques, les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et ne pas être sous le coup d'un retrait de celui-ci.

En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur (correctement fixé) et une lampe électrique sont conseillés pour chaque véhicule.

ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Randonnée touristique et éventuellement roulage sur circuit).

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route, les arrêtés pris pour son application ne lui sont pas applicables.

ASSISTANCE : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant à tout moment de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle « rapatriement ».

RÉCLAMATION : Cette Manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Henri Teisserenc
Président du Club Maserati France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du **Maserati en Bourgogne – GP AGE D'OR 2019**

Joindre photocopie Carte Grise – Attestation Assurance

Fait à :

Date :

Signature (Obligatoire)